CONSTRUCTIONS ILLICITES EN ZONE URBAINE À ANNABA

Les occupants sommés de les démolir

Toutes les constructions illicites érigées sur la petite forêt mitoyenne avec la cité El-Abtal et qui se prolonge jusqu'à la cité Rym, dans la plaine ouest de Annaba, doivent être démolies par ceux qui les ont bâties dans les plus brefs délais.

C'est en effet ce qui a été décidé par les autorités locales, civiles et militaires, les présidents des 12 communes de la wilaya et les membres de l'APW réunis lundi dans la salle de cette dernière.

Des mises en demeure, en ce sens, ont été adressées dimanche à ceux qui menacent la stabilité retrouvée après plusieurs semaines de protestations mais qui n'ont pas outrepassé les lois de la République, se limitant à des revendications, certes un peu violentes. Ils ont accaparé des terrains relevant du domaine public sans considération des conséquences qui en découleraient d'un tel acte qualifié par le wali de Annaba de lâche.

«Il s'agit de bandits et de charognards qui, profitant de la conjoncture difficile qu'a traversé le pays, se croient plus malins que les autres en se permettant de tels dépassements inqualifiables. Les terrains qu'ils veulent détourner à leur profit en toute illégalité sont la propriété de tous les citoyens de Annaba», a souligné le wali, Mohamed Ghazi, estimant que «la force doit rester à la loi. Nul ne peut être au-dessus de celle-ci.»

Des citoyens des cités mitoyennes de cette forêt ont stigmatisé ces violations par des gens armés de haches, d'épées et autres armes blanches, se croyant dans une jungle. Ils nous ont fait savoir qu'ils appréhendent la présence de ces individus tout près de leurs domiciles. La parcelle forestière en question totalise plus d'une dizaine d'hectares et fait l'objet de démarches avec les services des forêts pour son intégration dans le portefeuille foncier de la wilaya.

Une fois ce problème réglé, la parcelle servira à l'édification d'équipements publics et de logements pour ceux qui, en dépit des conditions d'habitat difficiles, n'ont jamais entrepris la moindre action qui ne soit en conformité avec les lois du pays.

Cette catégorie de gens est pourtant originaire de la ville, souvent sur plusieurs générations, qui a toujours suivi la voie légale pour obtenir leurs droits. Ce n'est pas le cas de ceux qui viennent de wilayas avoisinantes, érigent de nuit des baraques pour bénéficier de logements dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire. Ils le font avec la complicité de certains élus et agents de l'administration, ainsi que certains responsables locaux d'un parti de l'alliance qui fait face actuellement à des problèmes internes. Procédés qui ont d'ailleurs été dénoncés par le chef de l'exécutif de la wilaya en termes très clairs lors de son intervention.

Photo : DR

Nombreux parmi les bénéficiaires non méritants revendent, après une occupation de quelques mois, ces logements et retournent dans leurs wilayas d'origine avec un pactole de plusieurs millions de dinars.

A. Bouacha

BOUIRA

Les cadres techniques de l'agriculture demandent un régime indemnitaire approprié

Alors que le personnel administratif classé dans la catégorie des corps communs travaillant au niveau des directions est pris en charge et a bénéficié des régimes indemnitaires qui ont été paraphés par le ministère de l'Intérieur, les cadres techniques exerçant au niveau des directions attendent toujours le leur.

Pire, pour le cas des cadres techniques de la direction agricole, ce régime indemnitaire a même été remis en cause lors d'une réunion tenue le 9 mars dernier au niveau du ministère des Finances avec les représentants du ministère de l'Agriculture et du Développement agricole.

A Bouira, ils sont plus de 200 cadres techniques, des milliers à l'échelle nationale, exerçant pour la plupart d'entre eux sur le terrain, et contribuant directement à la mise en application et la concrétisation du programme national du renouveau agricole et rural, classant, grâce à leur abnégation, le secteur de l'agriculture premier en termes de croissance économique après celui des hydrocarbures.

Ils se battent pour un régime indemnitaire approprié, qui tienne compte de tous les risques et surtout de l'importance de ce corps.

Dans leur projet qu'ils avaient soumis au ministère des Finances, les représentants des cadres techniques du ministère de l'Agriculture avaient élaboré une prime de rendement calculée au taux variable de 0 à 30% et servie trimestriellement, une indemnité des services agricoles servie mensuellement selon des taux variant de 25% pour les corps des adjoints techniques, 30% pour les corps des techniciens à 40% pour les ingénieurs ; une indemnité des campagnes agricoles qui varie également entre 25% et 40% et enfin, une indemnité de risque et de contagion qui doit être servie mensuellement avec des taux variant entre 10% et 15%. Or, et au grand regret de ces cadres techniques, lors de la dernière réunion, il a été signifié à leurs représentants qui avaient d'ailleurs quitté la table des négociations, que sur ces trois indemnités, il y aurait une seule indemnité forfaitaire de 40% alors que celle du risque est totalement ignorée et celle des campagnes agricoles réduite à des taux de 5 à 15%.

Pourtant, pour le cas de l'indemnité de risque et de contagion, des cadres techniques avaient déjà payé de leur vie leur abnégation dans le travail sur terrain. Une femme vétérinaire est déjà morte à Bouira après avoir contracté la brucellose, et un autre vétérinaire est atteint d'une stérilité après avoir été atteint également de la brucellose.

Les cadres techniques n'écartent pas de recourir à d'autres actions de protestation au cas où leurs doléances ne sont pas satisfaites rapidement.

Y. Y.

Les patriotes réclament un statut

Rassemblés, ce jeudi, au niveau du centre culturel de Bechloul, commune et chef-lieu de la daïra située à 18 km à l'est de Bouira, plusieurs patriotes de la wilaya de Bouira ont proposé d'emboiter le pas à leurs camarades de la garde communale, en proposant une démonstration de force à Alger avec l'ensemble des patriotes du pays, qui seraient plus de 50 000 répartis à travers le pays.

Selon plusieurs intervenants, c'est là le seul langage que reconnaît le pouvoir. Et le coordinateur national qui ne s'attendait pas ou qui n'était pas habitué à ce langage, a fini par céder, tout en préconisant de recourir à ce moyen seulement «après que toutes les voies pacifiques auront été épuisées», leur dira-t-il. Jeudi dernier, ils étaient des dizaines de patriotes à se regrouper au niveau du centre culturel de Bechloul, en présence du coordinateur national afin de réitérer leur principale revendication : un statut digne qui puisse non seulement leur assurer les droits les plus élémentaires, mais surtout préserver leur dignité.

En clair, les patriotes réclament un statut particulier dans lequel seront consignées d'abord la reconnaissance de l'Etat de cette frange de la société qui a répondu présent le jour où les fondements de la République se sont trouvés menacés, en combattant l'hydre terroriste aux côtés des forces de sécurité régulières, ensuite, les revendications d'ordre matériel dont, entre autres, les spécificités de chaque catégorie, depuis le patriote toujours opérationnel qui réclame une réinsertion dans un corps ou une société de gardiennage, jusqu'au patriote handicapé qui réclame une pension respectable et une prise en charge et, enfin, des pensions pour les veuves des patriotes assassinés, les orphelins et les ayants droit ainsi que les assurances et autres allocations familiales …

Les patriotes ont également rappelé les promesses du président de la République lors de la campagne électorale de 2009 quand il avait, pour la première fois, relaté le caractère héroïque et de sauveur de la République de cette catégorie d'Algériens ayant accepté avec bravoure de prendre les armes et d'être aux côtés des autres corps de sécurité pour sauver la République, alors menacée dans ses fondements.

Pour rappel, au niveau de la wilaya de Bouira, ils étaient près de 3 000 patriotes à avoir pris les armes.

Durant toutes ces années de lutte antiterroriste, les patriotes de Bouira avaient payé un lourd tribut, puisque pas moins de 300 y avaient laissé leur vie alors que plus de 200 ont été blessés au cours de multiples opérations auxquelles ils avaient pris part, se retrouvant amputés de jambes ou de bras.

Y. Y.

CANCER DU REIN MÉTASTATIQUE À ORAN

Les malades dénoncent la pénurie récurrente des médicaments

Dans le tableau des types de cancers les plus mortels, celui du rein n'apparaît pas immédiatement et, donc, n'est pas priorisé dans le plan anti-cancer. Néanmoins, ce type de cancer compte en Algérie 150 nouveaux cas chaque année, un chiffre donné lors d'une rencontre régionale sur le cancer du rein métastatique.

La rencontre, qui s'est tenue à l'hôtel Sheraton d'Oran, a permis de regrouper une trentaine d'oncologues venus de tout l'ouest du pays. A travers cette rencontre, l'organisateur, le laboratoire Bayer Schering Pharma, veut sensibiliser les spécialistes du rein sur la disponibilité, depuis quelques années, d'un traitement qui permettrait de stopper la progression de la maladie et de prolonger la vie des personnes atteintes.

Les données épidémiologiques à l'ouest rapportent une incidence annuelle de 200 à 300 cas de cancer du rein, un cancer pour lequel il n'y a pas de facteur de risque, a expliqué le doyen des oncologues, le professeur Djilali Ouafi. Ce dernier évoquera le travail effectué depuis 1985 en matière de formation, avec, aujourd'hui, quelque 330 oncologues, exerçant au niveau des services disponibles dans chaque wilaya.

Pour lui, les pouvoirs publics doivent travailler au rapprochement des structures de soins et de prise en charge de la population et, donc, à terme, à la création d'un centre d'oncologie par daïra.

Pour ce qui est des moyens, les équipements et les médicaments, le doyen des oncologues préconise une décentralisation des PCH, seule solution pour réduire la lourdeur des procédures et ainsi mieux gérer la disponibilité des traitements.

Les malades et les associations dénoncent la récurrence des pénuries de médicaments anti-cancer. «La santé en Algérie n'est pas gérée par des spécialistes de la santé mais par des bureaucrates !» dira un spécialiste.

Fayçal M.

NAÂMA

Les bénéficiaires de logements LSP protestent à Aïn-Sefra

Les bénéficiaires de logements LSP (programme 2000) n'ont pas encore reçu leur acte de propriété auprès des promoteurs immobiliers bien qu'ils aient déjà payé la totalité du montant participatif revenant au logement soit 300 000,00 DA, avec les frais d'acte notarié, et ce, depuis 2001. Ces derniers ont protesté et se disent outrés d'être des otages des différents promoteurs (agence foncière, Dlep…).

Il a été convenu dans le contrat engagé avec l'agence foncière, que le montant de la participation serait versé en trois tranches, et que le logement serait achevé et attribué dès que la dernière tranche sera versée, et ce, dans un délai ne dépassant pas une année.

Or, les contestataires, après qu'ils aient versé la dernière tranche, avec les frais d'acte de propriété, ils furent surpris de voir leur logement inachevé. Ils ont procédé seuls à la finition des travaux pour pouvoir y habiter.

Dans une requête de rappel (dont copie nous est parvenue), les résidants, qui réclament leur acte de propriété, ni plus ni moins, «passeront à d'autres actions si les concernés continuent à faire la sourde oreille».

B. Henine